

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, venant tout juste d'entendre l'exposé du dernier député et vu mon expérience des élections, je me crois autorisé à dire quelques mots au sujet du bill dont la Chambre est saisie.

D'aucuns conviennent qu'il en coûte si cher pour mener une campagne électorale que plusieurs personnes se privent de se porter candidats faute de pouvoir faire face aux dépenses astronomiques qu'elle comporte. Dans le passé, je n'ai jamais engagé beaucoup de fonds dans une élection. J'ai plutôt essayé de mobiliser l'opinion publique à l'intérieur de ma circonscription et de me faire aider par des bénévoles. J'ai réussi à obtenir leur collaboration, non en leur promettant qu'ils en retireraient un profit personnel, mais en leur démontrant qu'ils servaient ainsi les intérêts de leur pays, au moyen de la participation, et qu'ils appuyaient les principes auxquels ils croyaient.

J'ai constaté que cela donne des résultats. Si on demande aux Canadiens, et en particulier aux jeunes hommes et aux jeunes femmes, toujours avides de changement, de mobiliser leurs énergies au nom des principes auxquels ils croient, on obtient des réactions surprenantes. Encore une fois, j'ai participé à un grand nombre d'élections, étant défait quatre ou cinq fois mais élu dix fois de suite, et je n'ai autorisé en aucun cas des dépenses supérieures à celles qui étaient absolument nécessaires à l'organisation de la circonscription. En général, à part les organisateurs, ceux qui collaborent à la campagne le font sans rémunération.

Je crois qu'il faut faire quelque chose pour limiter les dépenses. D'après ce que je sais du système anglais, je puis dire qu'il permet aux partis politiques d'engager des dépenses avant l'émission des décrets de convocation et que ces dépenses ne comptent pas dans le calcul du maximum autorisé. Les dépenses sont donc faramineuses. Les partis politiques sont organisés—deux d'entre eux, du moins—à un degré qu'on ne saurait imaginer chez nous. On parle d'organisations au niveau des circonscriptions, mais celles-ci sont en général faibles et à peu près inactives, bien que dotées chacune d'un président et d'un secrétaire.

Je suis sûr que l'expérience de mon ami le député d'Ottawa-Est (M. Richard), le «vice-doyen de la Chambre» dont la contribution est tout à l'honneur de notre régime parlementaire, est analogue à la mienne. Ayant habité à proximité de sa circonscription, je sais de quelle façon il dirige une campagne. Je pense qu'il admettra que la constance de son succès n'est pas due à des dépenses considérables.

Cela dit, il faut agir. Je vais maintenant traiter très brièvement de ce bill qui, à mon avis, a été conçu de façon à induire la population en erreur au cours de la prochaine campagne électorale. Il témoigne d'une finesse et d'une ruse machiavéliques qui ne peuvent résulter que d'une pensée concentrée sur un sujet dont on a reconnu l'attrait pour la population. Voyez, monsieur l'Orateur, ce bill n'est qu'imposture et tromperie, même encore pis: c'est un moyen destiné à obtenir, sous de fausses représentations,

que les Canadiens appuient une disposition générale que le bill n'incarne pas.

Quant à moi, je ne me joindrai pas à ceux qui l'appuient. Je suis partisan des considérations générales qu'il comporte; cependant, la façon dont il a été présenté trahit l'espoir de voir tous les députés donner leur adhésion à un principe général auquel ils croient. Si vous adoptez ce bill, c'est comme si vous n'adoptiez rien du tout, car il n'apporte aucune amélioration. Je le répète, ce bill n'est qu'imposture et tromperie.

• (1630)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): M. l'Orateur, je cours probablement un grand risque en me levant en ce moment pour parler, mais je me rends compte qu'une fois que cet amendement sera mis aux voix, s'il tant est qu'il est mis aux voix cet après-midi, nous passerons à la motion de deuxième lecture qui peut provoquer un autre débat. J'essaierai donc de ne pas énerver la Chambre à ce stade-ci quoi que je sois sérieusement tenté de réagir contre certains commentaires qui ont été faits cet après-midi.

Je dois féliciter le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) de la première partie de son discours. J'aurais toutefois souhaité que cette qualité se maintienne jusqu'à la fin; en effet, il y a une partie de son discours qui ne m'a pas tellement plu. J'ai déclaré dans la présentation du projet de loi en deuxième lecture que j'avais l'intention de tenir compte des commentaires des représentants au cours du débat tout en me rappelant bien que personne n'a le monopole de la sagesse ou des connaissances dans ce domaine et que chaque député peut apporter sa contribution lorsqu'il s'agit de dépenses d'élection. C'est pourquoi j'étais prêt à accepter qu'on amende le projet de loi en comité pour l'améliorer, dans la mesure du possible, et mieux remplir l'objectif que nous avons en tête.

Il y a trois principes énoncés dans le projet de loi: le premier est d'exposer plus ouvertement au public les affaires des partis politiques et de leurs candidats. Depuis des années, on voudrait que les partis politiques et les candidats, rendent des comptes, pour ainsi dire. On veut savoir d'où vient l'argent et comment il est dépensé. En matière de divulgation en ce qui concerne les partis politiques, ce bill suit exactement les recommandations du comité Barbeau, composé d'experts, et celles du comité spécial. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) accepte ce principe tel qu'il est formulé dans le bill. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'y oppose et déclare que nous devrions aller plus loin. Dans ce domaine particulier, nous nous sommes conformés aux recommandations du comité Barbeau et du comité spécial.

En ce qui concerne la divulgation des candidats, qui a également obtenu l'appui du chef de l'opposition, nous avons suivi dans l'essentiel, mais pas entièrement, les recommandations du comité Barbeau, et nous avons gardé la loi actuelle comme il le recommandait. Nous n'avons pas appliqué les recommandations du comité spécial, parce que, à mon avis, il recommandait que les dispositions actuelles concernant la divulgation soient atténuées. Voilà ce que nous faisons au sujet de la divulgation, avec l'appui du chef de l'opposition.